

Guide de l'exposant

EXPOPROTECTION
Porte de Versailles – Pavillon 1

Du 15 au 17 novembre 2022

RX France



Bienvenue !

Le Guide de l'Exposant vous permet de trouver au plus vite l'information dont vous avez besoin !

Vous trouverez toutes les informations nécessaires afin de préparer au mieux votre participation à Expoprotection.

Ce guide comporte 3 parties :

- Les informations générales, à lire et à suivre pour mener à bien les démarches que vous allez effectuer.
- L'ensemble des formulaires à consulter et/ou compléter.
- L'aménagement de votre stand.

Avant de commencer, assurez-vous que :

1. L'emplacement que vous avez réservé correspond à vos besoins (trappes d'eau, superficie etc..), vous pouvez vérifier ces éléments une fois que vous aurez reçu votre bon pour accord de la part de votre commercial.
2. Que vos identifiants pour accéder à votre espace exposant vous ont bien été transmis par email.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement !

Sommaire

1. Comment préparer ma venue

A. Informations générales

- Vos contacts
- Planning salon
- Rétro planning

B. Comment arriver sur site

- Plan du site
- Accès Logipass (Livraison et enregistrement des véhicules)
- Badges d'accès
- Plan général du hall

C. Informations pratiques

- En montage
- En période d'ouverture
- En démontage
- * Rappel sur les règles de sécurité des intervenants sur site.
- * Rappel sur les démarches concernant la main d'œuvre étrangère (dédié aux standistes et décorateurs).

D. Exposant responsable

E. Règlement technique d'architecture

2. Formulaires à consulter et à retourner

A. Règlement de sécurité incendie

B. Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

C. Auprès du service clients : Assurance (facultative)

D. Auprès des prestataires dédiés : Déclaration de matériel en fonctionnement

3. Aménagement de mon stand

A. Stands clé en main

B. Espaces nus

C. Aménagements complémentaires

D. Prestataires référencés

1. Comment préparer ma venue



Comment préparer ma venue

A.

Informations générales

Vos contacts

Organisateur

RX France
+33 (0)1 47 56 00 00
52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

Direction salon

Jean-François SOL-DOURDIN

Département technique

Julien ALGOUD
Directeur Technique
+33 (0)1 47 56 24 28
julien.algoud@rxglobal.com

Responsable Service Exposant
service.technique.expoprotection@rxglobal.com

Département marketing et communication

Bouddrar Laila
Directrice Marketing et communication
laila.bouddrar@rxglobal.com

Dos Santos Sandrine
Responsable partenariats et conférences
+33 (0)1 47 56 24 75
sandrine.dos-santos@rxglobal.com

Département commercial

RX France
+33 (0)1 47 56 00 00
52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

Service clients / facturation

Envoyez votre question via notre [formulaire en ligne](#).

Planning

	Vendredi 11 novembre	Samedi 12 novembre	Dimanche 13 novembre	Lundi 14 novembre	Mardi 15 novembre	Mercredi 16 novembre	Jeudi 17 novembre	Vendredi 18 novembre
7 H					7 H - EXPOSANTS			7 H
8 H	8 H	8 H	8 H	8 H		8 H - EXPOSANTS		
9 H					9 H	9 H	9 H	
10 H					OUVERTURE AU PUBLIC			
11 H		MONTAGE						
12 H								
13 H								
14 H		14 H LIVRAISON STANDS Business, Easy, Essentiel, Identity, Module Expert, Présence						
15 H								
16 H								
17 H								
18 H								
19 H	20 H	20 H				18 H	18 H	17 H 18 H - VISITEURS
20 H			21 H	21 H	19 H - EXPOSANTS			21 H
21 H								
22 H								
23 H								
24 H							24 H	

Mise sous tension électrique

MONTAGE

Vendredi 11 novembre : 14h00 – 20h00

Samedi 12 novembre : 8h00 – 20h00

Dimanche 13 novembre : 8h00 – 21h00

Lundi 14 novembre : 8h00 – 21h00

OUVERTURE

Mardi 15 novembre : 7h00 – 19h00

Mercredi 16 novembre : 8h00 – 19h00

Jeudi 17 novembre : 8h00 – 18h00



Pas d'alimentation électrique le matin du 11 novembre et la journée du 18 novembre

Pensez à commander un branchement électrique de chantier auprès de

VIPARIS

www.viparisstore.com

Rétro planning

Mes actions	A faire avant le	Destinataire	
Déclarer mon décorateur	12 septembre 2022	Espace exposant du salon	www.expoprotection.com/fr-fr/espace-exposants.html#
Envoi du projet de stand	26 septembre 2022	Cabinet d'Architecture	w.decoplus@free.fr
Choix de la dotation de mobilier	3 octobre 2022	Espace Exposant du salon	www.expoprotection.com/fr-fr/espace-exposants.html#
Prestations du parc	3 octobre 2022	Site VIPARIS	viparisstore.com
Prestations de service	3 octobre 2022	Espace exposant du salon	www.expoprotection.com/fr-fr/espace-exposants.html#
Badges exposants	10 octobre 2022	Espace exposant du salon	www.expoprotection.com/fr-fr/espace-exposants.html#
Aménagements complémentaires	10 octobre 2022	Espace Exposant du salon	www.expoprotection.com/fr-fr/espace-exposants.html#
Sécurité incendie	24 octobre 2022	Espace exposant du salon	www.expoprotection.com/fr-fr/espace-exposants.html#
Matériel en fonctionnement	24 octobre 2022	Chargé de sécurité	afs@afsconseils.fr
Assurance complémentaire	24 octobre 2022	Service clients	www.expoprotection.com/en-gb/helpdesk-form.html
Notice de sécurité	24 octobre 2022	Espace Exposant du salon	www.expoprotection.com/fr-fr/espace-exposants.html#
LOGIPASS	1 ^{er} novembre 2022	En ligne sur internet	logipass.viparis.com

B. Comment arriver sur site

Plan du site

Important

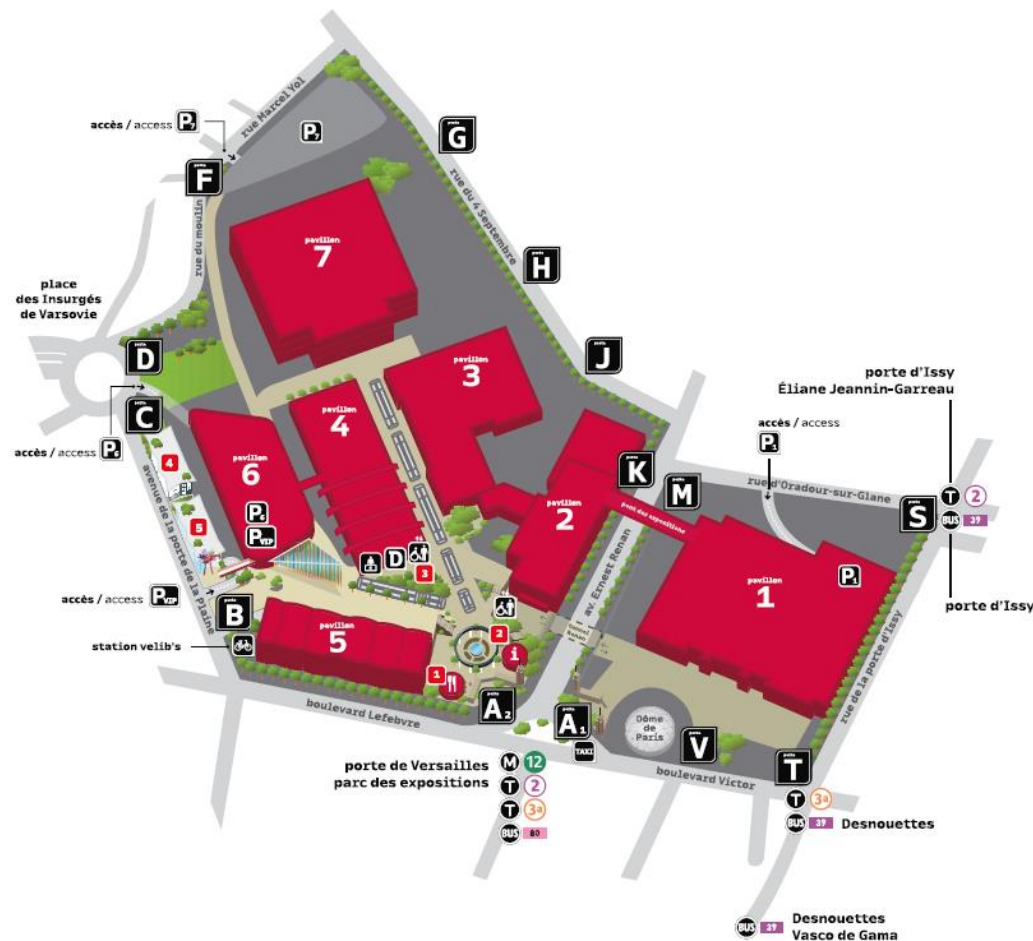
L'accès au stand ne vous sera autorisé uniquement lorsque vous aurez réglé à RX France l'intégralité de leurs factures de stand.

Attention

Pendant le montage et le démontage de l'exposition, il est impossible d'assurer le contrôle des entrées. En conséquence, nous vous invitons expressément à assurer vous-même la surveillance de votre matériel et de votre marchandise.



Lieu : parc des expositions Paris Porte de Versailles
1, place de la porte de Versailles – 75015 PARIS Pavillon 1



ACCÈS - ACCESS

entrées piétonnes - pedestrian entrances



transports - transports



SERVICES SUR LE SITE - SERVICES



hub des services



restauration et hôtels
food and drink / accommodation



Plan du hall

En cas de saturation, les services de gardiennage et de sécurité peuvent être contraints d'interdire temporairement l'entrée du Parc des expositions. Aucun véhicule ne pourra pénétrer à l'intérieur du bâtiment (sauf dérogation spéciale du commissariat général).

Renseignements sur les accès, la circulation, le stationnement et les enlèvements.
Tél. : 01.40.68.16.16

Hall 1

Entrée des véhicules :

Par la porte M.

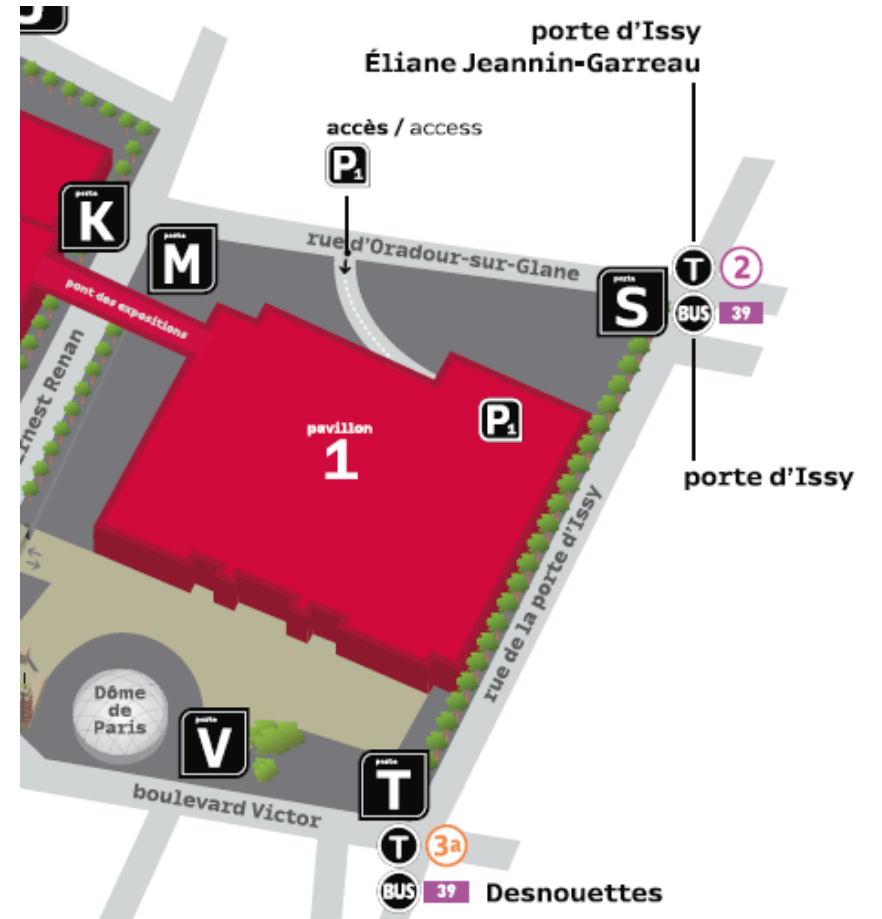
Sortie des véhicules :

Par la porte L, S ou T.



En montage et démontage, seuls les véhicules légers chargés de cartons seront autorisés à stationner aux abords du pavillon 1 avec un délai d'une heure.

L'accès au Parc sera fermé le mardi 15 novembre à partir de 8h30, et uniquement autorisé aux véhicules enregistrés sur Logipass.



Accès Logipass

Livraison et enregistrement des véhicules

Un site internet dédié

www.logipass.viparis.com



The image shows two parts of the Logipass website. On the left is the main login page with the 'logipass' logo, a 'Bienvenue' message, and a form to identify the user by email and password. On the right is a red sidebar with a 'BESOIN D'AIDE ?' section containing links for help, a phone number (+33 1 40 68 11 30), and an email address (infos-exposants@viparis.com).

Périodes de montage, démontage, et livraisons quotidiennes

VIPARIS a mis en place un système ayant pour objectif de garantir de meilleures conditions d'exploitation en termes de sûreté et de fluidification des accès. Pour ce faire, ils ont développé un système informatique d'enregistrement de véhicules. Cela concerne toutes les demandes d'accès de véhicules pendant les périodes de montage et démontage et pour les livraisons quotidiennes.

Le stationnement sur les aires de livraison devient limité au strict besoin de la livraison.

Comment fonctionne le Logipass ?

Configuration des évènements

Viparis gère la configuration de l'évènement selon les souhaits de l'organisateur et les contraintes opérationnelles.

Création demande d'accès

Chaque intervenant crée son espace utilisateur pour créer sa demande d'accès. Il utilise son espace dédié pour suivre ses demandes et imprimer son pass d'entrée.

Approbation des demandes

Les demandes faites sur les plages horaires correspondant à la branche d'activité (installateur / exposant / livreur) et au type de véhicule sont validées automatiquement.

Les autres demandes font l'objet d'une approbation manuelle (dérogations). L'organisateur peut approuver les demandes manuelles de son évènement dans la limite des places disponibles.

Gestion demande d'accès

Les prestataires de Viparis gèrent opérationnellement l'évènement en contrôlant la conformité des demandes d'accès et des durées de livraison si besoin. Ils sont munis de tablettes Logipass.

Certains accès sont automatisés grâce à des lecteurs de plaque d'immatriculation. Les données des entrées et sorties sont enregistrées et consultables en ligne.

Badges d'accès

Nouveauté



Les personnes non identifiées n'auront pas d'accès au site.



Décorateurs / chauffeurs

Badge de montage / démontage

Afin de pouvoir accéder au(x) hall(s) lors du montage et démontage, chaque personne devra être enregistrée au préalable et munie de son badge de montage.

Pour s'enregistrer, vous devez vous rendre sur votre Espace Exposant.

Procédure à suivre :

Dans la rubrique mon compte, cliquez sur Badges Montage puis enregistrez chaque personne en remplissant tous les champs obligatoires.

Pour ajouter de nouvelles personnes, cliquez sur le bouton AJOUTER.

Vous recevrez dans un délai de 15 jours votre badge de montage par mail à imprimer par vos soins.



Exposants

Badge exposant

Les badges sont obligatoires pour l'accès des exposants pendant la période d'ouverture et de montage / démontage.

Pour s'enregistrer, vous devez vous rendre sur votre Espace Exposant.

Procédure à suivre :

Commandez vos badges exposants d'accès au salon sur votre Espace Exposant avant le 10 octobre 2022. L'impression et l'envoi de vos badges seront disponibles à partir de la fin Juillet.

Afin d'imprimer vos badges exposants, assurez-vous d'avoir soldé l'ensemble de vos prestations auprès de votre responsable facturation.

Pour toute question, contactez le service client via notre [formulaire en ligne](#).

C.

Informations pratiques

En montage



Accès et circulation

Dans les halls

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans les halls. Seuls sont autorisés les engins de manutention. L'accès aux aires de stationnement est gratuit en période de montage mais soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS : logipass.viparis.com

Pour toute question sur le Logipass merci de contacter la hotline dédiée : infos-exposants@viparis.com / tel : +33(0)1 40 68 11 30

En revanche, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation. (voir « prestations du parc » sur www.viparisstore.com tel : +33(0)1 40 68 16 16).

Accès au site

En véhicule :

- **PARC** : 1, place de la Porte de Versailles, Paris
- **PARKING** : 2 rue d'Oradour-sur-Glane, 75 015 Paris

En transports :

- **METRO** : ligne 12, station Porte de Versailles – sortie 2
- **TRAMWAY** : T2 et T3a, station Porte de Versailles – Parc des Expositions
- **BUS** : ligne 80, station Porte de Versailles – Parc des Expositions et ligne 39, station Desnouettes
- **VELO** : station Vélib' avenue Ernest Renan

En montage



Contrôle d'accès sur chantier

Pendant le montage, le site est un chantier interdit au public. L'accès au Parc des Expositions est soumis à la présentation d'un badge nominatif. Vous devez commander ces badges de montage sur votre Espace Exposant.

IMPORTANT :

Nous devons désormais pouvoir identifier l'ensemble des personnels présents sur site pendant le montage et le démontage du salon. Chaque personne travaillant sur le montage et/ou le démontage devra donc être préenregistrée à l'aide du formulaire Badges Montage/Démontage disponible sur l'Espace Exposant.

Seules les personnes enregistrées via ce formulaire pourront accéder au site durant le montage et le démontage du salon.

En ce qui concerne la circulation pendant l'ouverture du salon, l'enregistrement des personnes doit se faire comme d'habitude sur l'Espace Exposant, rubrique Badge Exposant.

Date limite d'enregistrement : 10 novembre 2022

En montage



Horaire d'ouverture chantier

Voir le planning du salon p.6.

Les décorateurs/standistes devront obligatoirement suivre le planning établi par l'organisateur pour accéder au site pendant le montage.



Emballages vides-dépôt de matériaux

Les emballages vides doivent être évacués sans délai et entreposés par les exposants ou leurs décorateurs en dehors des halls (voir Bon de commande Manutention sur votre Espace Expositant). Aucune possibilité de stockage dans les halls.



Douane

Il appartient à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne peut être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.



Commission de sécurité

Lors du passage de la Commission de Sécurité, les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand. Date et heure précisées ultérieurement. Si vos constructions ne respectent pas le règlement, il vous sera demandé de faire le nécessaire afin de mettre votre stand en conformité pour l'ouverture au public.



Manutention

A l'intérieur du pavillon, des entreprises de manutention sont à votre disposition. Cette manutention est payante. Voir « Bon de commande Manutention » sur votre Espace Expositant.

Ouverture au public



Distribution publicitaire / prospectus

La distribution de documents et objets publicitaires est strictement interdite en dehors des limites de votre stand.

Toute distribution de prospectus est interdite dans les allées.



Animations sonores

Les animations (sons, vidéos, mascottes...) doivent être déclarées auprès de l'organisateur pour acceptation. Le niveau sonore maximal est fixé à 85 décibels.

L'exposant est seul responsable du respect des droits de propriété intellectuelle relatifs à la diffusion de musique. En conséquence, l'exposant doit effectuer la déclaration relative à la diffusion de musique sur son stand auprès de la SACEM et doit en assurer le paiement avant le salon.

<https://clients.sacem.fr/autorisations/manifestation-avec-de-la-musique-en-fond-sonore>

L'exposant garantit l'organisateur de tout recours et/ou toute réclamation de tout tiers du fait du non-accomplissement de ses obligations.

Toutes sortes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors de la limite des stands.

Ouverture au public



Badges exposants

Pour l'accès des exposants pendant la période d'ouverture, de montage et de démontage un badge nominatif est obligatoire.



Livraisons

Accès livraison exposants : de 8h00 (7h00 le jour de l'ouverture) à 8h30. Les véhicules doivent être enregistrés sur la plateforme LOGIPASS : logipass.viparis.com.

Lors des livraisons, le stationnement dans le Parc est limité à 1 heure. Passé ce délai, les véhicules en infraction seront enlevés sans préavis, aux frais de leurs propriétaires.



Traiteurs

Aucune exclusivité n'est reconnue à l'exercice de l'activité sur Paris Porte de Versailles. En conséquence, les exposants peuvent faire appel soit aux traiteurs installés sur le site (Horeto), soit à des traiteurs agréés par l'administration de Viparis. Tous les traiteurs sont autorisés à assurer des prestations sur le Parc sous réserve de se déclarer avant la réalisation de la prestation, auprès de VIPARIS et finaliser un contrat ponctuel d'intervention sur la base d'une redevance.

Contact : VIPARIS – Mme Myriam MOTTIN – Tél : + 33 (0)7 60 86 65 23
myriam.mottin@viparis.com

En l'absence de cet agrément, l'accès au parc leur sera refusé.

Ouverture au public



Surveillance de stands

La surveillance générale pendant le salon est prise en charge par l'organisateur. Il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat. Nous vous recommandons de faire surveiller vos installations surtout la nuit et vous rappelons que les risques de vols sont importants pendant la période de montage et de démontage. Soyez vigilants pour vos effets personnels (voir Gardiennage particulier de stand sur votre espace exposant).



Sinistre et vol

Tout sinistre doit être déclaré par écrit à l'organisateur et, sous peine pour l'assuré de perdre son droit au bénéfice de l'assurance, doit être déclaré à la compagnie d'assurance à l'aide des formulaires-types tenus à la disposition de l'exposant. Cette déclaration doit être faite dans les vingt-quatre heures s'il s'agit d'un vol ou dans les cinq jours dans les autres cas, en indiquant les circonstances du sinistre et le montant approximatif des dommages. Tout vol doit faire l'objet d'une plainte déposée par l'exposant auprès des autorités de police du ressort du lieu de l'organisation du salon. L'original du dépôt de la plainte est joint à la déclaration de sinistre.

Dans les 24 heures

Déposer une plainte auprès du Commissariat de Police correspondant au lieu où s'est déroulé le sinistre :
Commissariat de Police - 250 rue de Vaugirard - 75015 PARIS Tél. : 3430

Dans les 48 heures

Transmettre l'original de dépôt de plainte au Commissariat Général ou à l'issue du salon :
RX France - EXPOPROTECTION - 52-54 Quai de Dion Bouton - 92800 PUTEAUX

Période de démontage

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.



Horaires de démontage

Le démontage des stands commencera le 17 novembre de 18h00 à minuit. Il se poursuivra pour les espaces nus jusqu'au 18 novembre à 21h00 (voir planning).

Nous vous demandons de retirer dès le début du démontage de vos stands toute publicité, multimédia, produit de valeur, ou tout autre objet que vous voulez récupérer.

Pendant cette période, les stands ne sont pas surveillés par l'organisateur, si vous désirez un gardiennage de votre espace, merci de faire appel à une société spécialisée (voir bon de commande "gardiennage").



Accès et parkings

Aucun camion ou véhicule de tourisme ne pourra pénétrer dans les halls. Seuls sont autorisés les engins de manutention.

L'accès aux aires de stationnement est gratuit mais soumis à l'enregistrement des véhicules sur la plateforme LOGIPASS : logipass.viparis.com

En revanche, il est nécessaire d'avoir une carte de parking exposant pendant la durée de la manifestation (voir « Prestations du Parc » sur viparisstore.com - tel. + 33(0)1 40 68 16 16).

Période de démontage

Nous vous recommandons de transmettre ces informations à vos transitaires, transporteurs et décorateurs.



Stands équipés et aménagements complémentaires

Les réserves de ces stands et le mobilier de location devront être vidés de tout leur contenu le soir même de la fermeture du salon au plus tard à 18 heures pour leur démontage par les équipes de l'installateur.



Nettoyage

Votre emplacement doit être restitué dans l'état initial. Tous les détritrus (moquette, gravois, adhésifs...) doivent être retirés. Les marchandises et installations qui ne seront pas enlevées dans les délais seront mises en décharge par nos soins **et facturées ultérieurement à l'exposant.**

Pour l'enlèvement des déchets, nous vous conseillons de contacter les sociétés chargées du nettoyage des pavillons voir nettoyage des stands).

Toutes détériorations ou dégâts constatés après le démontage de votre stand vous seront facturés.

L'exposant est aussi responsable pour l'ensemble de ses prestataires (voir Attestation de démontage).

Main d'œuvre étrangère

Rappels

l'article L 341-6 du Code du travail :

« Nul ne peut, directement ou par personne interposée, engager, conserver à son service, employer pour quelque durée que ce soit un étranger non muni d'un titre l'autorisant à exercer une activité salariée en France ».

ATTENTION : si vous faites appel à des décorateurs ou des standistes étrangers pour intervenir sur votre stand. Ces derniers doivent s'assurer que tous les travailleurs étrangers qui travaillent sur le sol Français dont ils feront appel sont déclarés via le **portail SIPSI** : www.sipsi.travail.gouv.fr

L'utilisation du **Télé-service SIPSI** est devenue **obligatoire** depuis le 1er octobre 2016. Il est le seul mode autorisé de transmission de la déclaration préalable de détachement pour les prestataires étrangers.

En tant qu'exposant sur le salon et commanditaires des prestations, vous êtes soumis à une obligation de vigilance. Vous devez vous faire remettre une copie de **la déclaration de détachement**.

Si ces démarches ne sont pas respectées, l'inspection du travail peut mettre en suspend votre chantier sur site, voir annuler votre participation au salon.

Afin d'avoir plus d'informations sur ce sujet, nous vous invitons à consulter le site internet SIPSI : [Sipsi \(travail.gouv.fr\)](http://Sipsi(travail.gouv.fr)), ou sur Immigration professionnelle : [recrutement de main d'oeuvre étrangère - Direccte Ile-de-France](#)

Conformément à la législation française, tout entrepreneur intervenant sur le site, devra tenir à disposition de l'Inspection du travail, les registres réglementaires du personnel, ainsi que le double des titres de travail des travailleurs de nationalités étrangères. L'entreprise utilisant du personnel intérimaire doit s'assurer :

- Que la personne est apte à effectuer le travail auquel elle est destinée
- Que le certificat d'aptitude médicale pour la profession déterminée a bien été délivré
- Que l'intéressé est en règle (carte de travail, carte de séjour)
- Que le personnel a subi une formation à la sécurité

Tout employeur établi hors de France qui prévoit d'effectuer une prestation de service sur le territoire français doit transmettre avant le début de son intervention en France une **DECLARATION PREALABLE DE DETACHEMENT** de ses salariés à l'inspection du travail du lieu de réalisation de sa prestation.

Règles de sécurité essentielles

Rappels

Durant les périodes de montage et de démontage, l'accès aux espaces d'expositions et d'événements est réglementé. Vous devez respecter les consignes qui vous seront données par les organisateurs et toutes les personnes chargées de la gestion des accès et de la sécurité.

- Le port des E.P.I. (Equipements de Protection Individuels) est obligatoire durant toute la période de montage et démontage du salon.
- Les issues de secours doivent rester dégagées et libres d'accès.
- Les R.I.A (Robinets d'Incendie Armés) doivent rester accessibles en permanence.



Règles de sécurité essentielles

Rappels

Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail.



L'emploi d'une nacelle élévatrice est soumis à la réglementation en vigueur. Les conditions d'utilisation et de fonctionnement de la nacelle doivent être affichées sur la nacelle elle-même. Le conducteur et l'accompagnateur **doivent porter un casque**. Le conducteur doit être en possession d'un **CACES ou toute autorisation équivalente** : autorisation de conduite délivrée par l'employeur après vérification de l'aptitude médicale (certificat annuel) et épreuve pratique de formation. Il doit être âgé de plus de 18 ans.



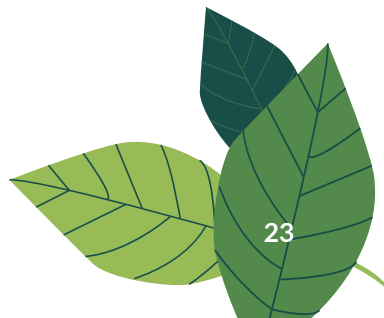
D. Exposant Responsable



Ensemble engageons-nous pour le développement durable du salon

Conscient des enjeux environnementaux et sociaux, Expoprotection a choisi de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Agissons tous ensemble. Pour vous accompagner dans cette démarche, nous mettons à disposition cet outil qui vous permettra de (re-)découvrir les bonnes pratiques que vous pouvez mettre en place à votre échelle.



Exposant Responsable



J'opte pour des transports bas carbone

Favoriser les déplacements bas carbone (train, voie fluviale et maritime, vélos, camions électriques...).

Mutualiser la livraison avec d'autres participants à l'événement.

Les prestataires officiels du salon, CLAMAGERAN et CLASQUIN organisent des transports groupés.



Je réduis mes emballages

Eviter au maximum le suremballage.

Privilégier des matériaux facilement recyclables ou mieux réutilisables.



Je pense écoconception

Privilégier des matériaux réutilisables et recyclables, ainsi que l'éclairage en LED.

Pour la construction ces stands, nous proposons des stands sur-mesure éco-conçus.

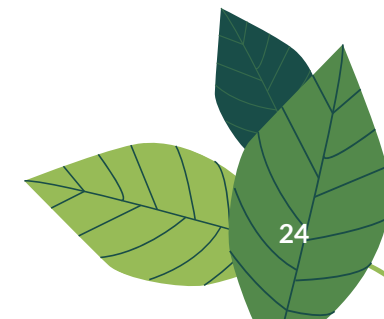
Sur nos bons de commande, nous facilitons votre compréhension grâce aux pictogrammes recyclables et réutilisables.



J'adopte une communication responsable

Pour éviter tout risque de propagation du virus COVID, nous vous recommandons d'éviter les prospectus et les goodies, en les remplaçant par une belle expérience sur votre stand.

Si vous souhaitez les maintenir, pensez à adapter le tirage aux besoins, opter pour un support respectueux de l'environnement, adopter des goodies éthiques et ou zéro-déchet.



Exposant Responsable



J'opte pour une restauration durable

Éviter le gaspillage alimentaire en commandant les quantités adéquates.

Privilégier les produits bio, locaux et de saison.

Supprimer les plastiques en privilégiant la vaisselle réutilisable ou recyclable, et en apportant sa gourde.

Sélectionner un traiteur ayant mis en place une politique RSE et ayant leur laboratoire proche du lieu de réception.



Je réduis et trie mes déchets (emballages, magazines, flyers, bouteilles...)

Au montage et démontage, rendez-vous à l'un des points de collecte pour trier vos déchets.

Lors de l'ouverture, participez au tri sélectif grâce aux poubelles mises à disposition pour le public.

Masques, gants et lingettes : merci de bien vouloir jeter ces consommables dans les poubelles prévues à cet effet.



Je valorise mes déchets (structures de stands, matériaux lourds, moquettes...)

Respecter les deux heures de neutralisation des engins de manutention à la fin de l'événement nécessaire au recyclage de nos moquettes.

Stands nus, organisez le retrait et la revalorisation de vos déchets.

Passer par notre aménagement complémentaire d'aide au démontage.



Je partage mes bonnes idées

N'hésitez pas à nous partager vos idées, vos actions ou vos réalisations mises en place sur votre stand à service.technique.expoprotection@rxglobal.com

Nous vous lirons attentivement.



E. Règlement technique d'architecture

Très important : en signant votre demande de participation, vous avez pris l'engagement de respecter et de faire respecter par tous décorateurs, installateurs ou entrepreneurs, l'ensemble des clauses du règlement général y compris la durée de montage et de démontage.

L'organisateur du salon se réserve le droit de faire modifier ou de faire démonter par l'installateur général (aux frais de l'exposant) toutes les installations qui ne respecteraient pas le règlement d'architecture et susceptibles de gêner les exposants voisins ou le public.

Le service technique vérifiera toutes les installations des stands et pourra refuser toutes celles qui ne seront pas conformes au projet approuvé.
D'autre part, il se réserve le droit de faire effectuer par un organisme de contrôle agréé, aux frais de l'exposant , un rapport attestant de la stabilité des structures de stand.

Accrochages en hauteur/élingues :

Les accrochages à la charpente du pavillon sont réalisés par les services techniques du parc des expositions. Les demandes doivent être effectuées auprès du service exposants du parc (viparisstore.com). Dans tous les cas, les éléments suspendus devront respecter les règles d'architecture.

Il est obligatoire de faire contrôler et attester par un organisme agréé ou un technicien compétent les systèmes particuliers de fixation non-répétitifs ainsi que les installations techniques (tout élément élingué) avant la montée à l'accroche afin d'obtenir et de présenter un procès-verbal de stabilité. Ce document vous sera demandé par le chargé de sécurité avant l'ouverture du salon.

Comment préparer ma venue

Règlement technique d'architecture

RX France

Guide de l'exposant - Expoprotection - Novembre 2022

Deux plans cotés indiquant les vues au sol et en élévation devront obligatoirement être soumis à notre partenaire pour validation **avant le 26 septembre 2022** :

DECOPLUS

Email: w.decoplu@free.fr

Tél : +33 (0)9 67 78 93 85



Règlement technique d'architecture

Les **constructions des stands** doivent être effectuées en tenant compte des hauteurs* (à partir du sol) et des retraits suivants :

	Hauteur maximale	Retrait	Règles
Construction	5,00m	1,00m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté pour les éléments de 3,50m à 5,00m.
Cloisons de séparation/mitoyenneté	2,40m min. 3,50m max.	/	Les cloisons donnant sur des stands voisins devront être lisses, unies, peintes en blanc ou recouvertes de textile mural blanc ou gris, sans aucun type de signalisation.
Signalétique	5,00m	1,00m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté. NOUVEAU : L'accrochage de signalétique sur drisse ne peut être effectué que par les services techniques VIPARIS, Prestation à commander sur www.viparisstore.com .
Enseigne-structure avec élingue	5,00m	1,00m	Superstructure ajourée pouvant comporter label ou sigle lumineux de l'exposant. Elles doivent être élinguées ou bien n'être solidaire de la structure que par une armature légère. Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté
Herse d'éclairage ou pont lumière	5,30m	1,00m	Les herses d'éclairage sont autorisées, élinguées et indépendantes au-dessus des structures du stand. Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté
Stand à étage	5,00m	2,00m	Retrait uniquement par rapport aux cloisons de mitoyenneté. Les stands situés de part et d'autre des allées de sécurité de 6.00m devront obligatoirement respecter un retrait de 2.50m à l'intérieur du stand

*Veuillez-vous rapprocher de votre contact technique pour connaître les zones de hauteur limitée propre à votre emplacement.

Règlement technique d'architecture

Limites de stands

Aucun élément de décoration, mobilier, enseigne, faisceaux d'éclairage ne doit dépasser les limites du stand.

Allées libres

Les exposants devront laisser **les allées libres** de toutes canalisations, câbles ou éléments de décoration, tant au sol qu'en hauteur. En revanche, les canalisations et câbles répondant aux exigences de l'organisateur ou des services de sécurité pourront traverser l'emplacement des stands si besoin.

Ouverture des stands

Chaque façade/côté de stand donnant sur une allée doit obligatoirement respecter une **ouverture de 50% minimum**, de manière à permettre un large accès au stand, à ne pas gêner les voisins et à permettre une grande visibilité et une bonne circulation. Peuvent être considérés comme ouverture :

- Toute décoration ou mobilier ne dépassant pas 1m de hauteur, hors cloison basses (ex: plante, comptoir d'accueil..)
- Tout élément mobile, sur toute sa hauteur, permettant l'accès physique au stand.

Matériel en fonctionnement

Les exposants souhaitant présenter du matériel en fonctionnement, doivent impérativement retourner le formulaire «Matériel en fonctionnement» au chargé de sécurité du salon.

Dégradations

Les exposants sont responsables pour eux-mêmes et pour les entreprises travaillant pour leur compte de tous les dégâts et dommages occasionnés aux constructions du bâtiment lors du transport, de l'installation ou de l'enlèvement de leur matériel.

Parois, sol, piliers : il est interdit d'y effectuer des percements, scellements, saignées ou découpages. Il est également interdit de les peindre.

Règlement technique d'architecture

Stands réutilisés

Ils sont soumis au « Règlement d'Architecture » du salon, comme les stands nouvellement construits.

Stands à étage

Les stands à étage sont autorisés mais devront observer un retrait de 2.00m avec les stands voisins. Ceux situés de part et d'autre des allées de sécurité de 6.00m devront obligatoirement respecter un retrait de 2.50m à l'intérieur du stand afin que les stands à étage en vis-à-vis soient éloignés de 11.00m les uns des autres.

Tout stand à étage devra comporter, lors du passage de la commission de sécurité préfectorale, un certificat de stabilité délivré par un organisme agréé et compétent.

Vélum

Si vous souhaitez poser un velum, validez d'abord le pourcentage de couverture avec notre chargé de sécurité.

Revêtement de sol

Les stands sont livrés avec moquette à l'exception des stands installés par un décorateur qui en assurera la fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement. Toute dégradation du plancher existant du fait des exposants sera à leur charge. Il leur appartient donc de prendre toute mesure (plastiques, contreplaqué, etc.) permettant d'assurer la protection du plancher en cas de risque, en particulier peinture.

Bardages sur poteaux

Les bardages sur poteaux ont une hauteur de 4,00m. L'habillage des poteaux sera toléré (sous réserve de l'accord de l'organisateur) si le poteau est sur le stand ou accolé à la surface du stand. Tout élément fixé devra être déposé en fin d'exposition par les soins de l'exposant et le bardage débarrassé des agrafes ou autre système d'accroche. Il est interdit de percer ou d'abimer le poteau. À défaut, la remise en état sera facturée à l'exposant.

Règlement technique d'architecture

Animation, sonorisation et enseignes lumineuses

Toutes formes d'animations ou démarches commerciales sont strictement interdites en dehors des limites du stand sauf si l'exposant a réservé cette visibilité auprès de l'organisateur.

Toute publicité lumineuse ou sonore doit être soumise à l'agrément de l'organisateur qui pourra revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition. Les enseignes «gyrophares» et similaires ne sont pas autorisées. Les enseignes ou signalisations lumineuses sont autorisées. En aucun cas, elles ne peuvent être intermittentes ou clignotantes.

Les animations doivent être déclarées à l'organisateur. Le niveau sonore émis par un exposant ne pourra en aucun cas être autorisé à dépasser 70 db, mesuré à 1 m du stand. L'organisateur se réserve le droit de faire baisser ce seuil si l'émission sonore induit une gêne significative pour les stands environnants.

Ballons captifs

Les ballons gonflés à un gaz plus léger que l'air et servant d'enseigne devront respecter les hauteurs et retraits autorisés. Le ballon doit être implanté dans les limites du stand avec un retrait de 0.50m minimum par rapport aux allées et de 1.00m de retrait par rapport aux cloisons de mitoyenneté. Si le ballon est éclairant, l'enveloppe devra avoir une réaction au feu M1. Gaz autorisé : air et hélium. Si le ballon est gonflé à l'hélium, aucun stockage de bouteilles d'hélium (vides ou pleines) ne sera autorisé dans le pavillon. Il est également interdit de remettre en pression pendant la présence du public dans le hall.

Accessibilité personnes à mobilité réduite

Tout stand équipé d'un plancher technique supérieur à 2 cm de hauteur sur lequel le public peut être amené à monter devra comporter obligatoirement une rampe d'accès. Cette dernière devra avoir une largeur de 0,90 m et une pente comprise entre 2% et 5%. Celle-ci sera intégrée au stand et ne devra pas déborder sur les allées.

Règlement technique d'architecture

Si vous faites appel à un standiste, pensez à lui envoyer ce document afin qu'il puisse tenir compte de ce règlement lors de la conception de votre stand.

Commandes de désenfumage et postes d'incendie fixe

Sur les bardages de périphérie ou les poteaux sont placés des commandes de désenfumage ou des extincteurs. Les R.I.A. doivent être visibles et accessibles sur un rayon de 1 m. Les interphones doivent rester dégagés en permanence. Le balisage de ces installations doit rester visible.

R.I.A.

Le Robinet d'Incendie Armé (R.I.A.) devra rester visible et accessible, donc libre de tout coffrage, porte, rideau ou décoration.

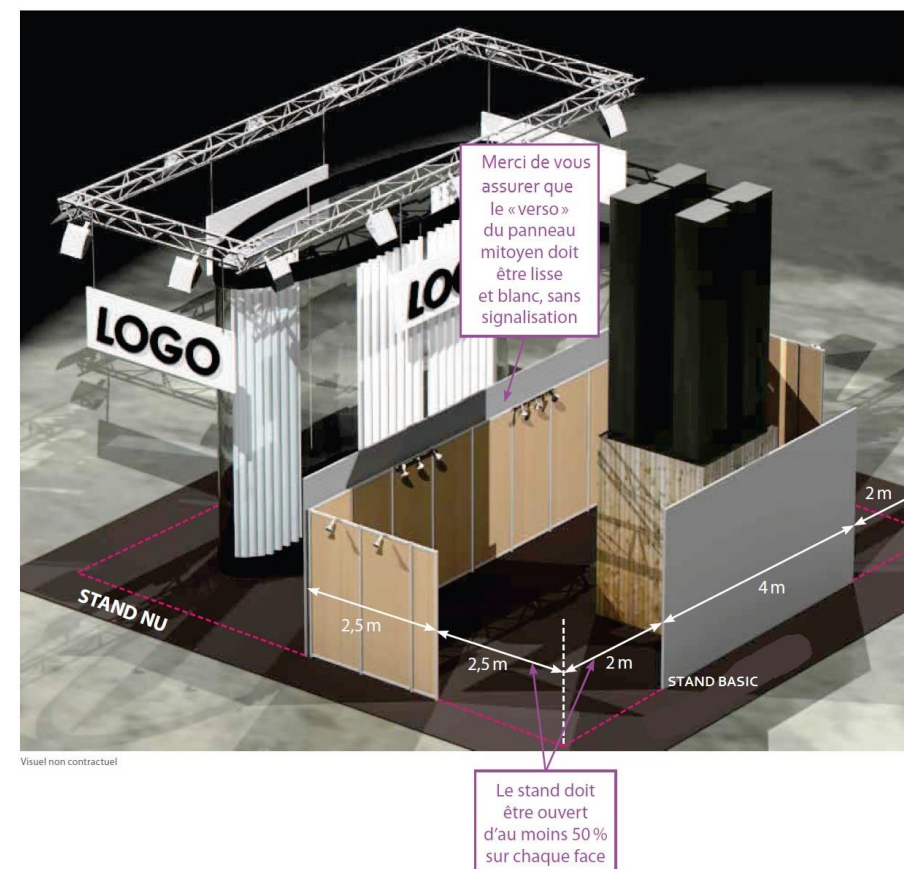
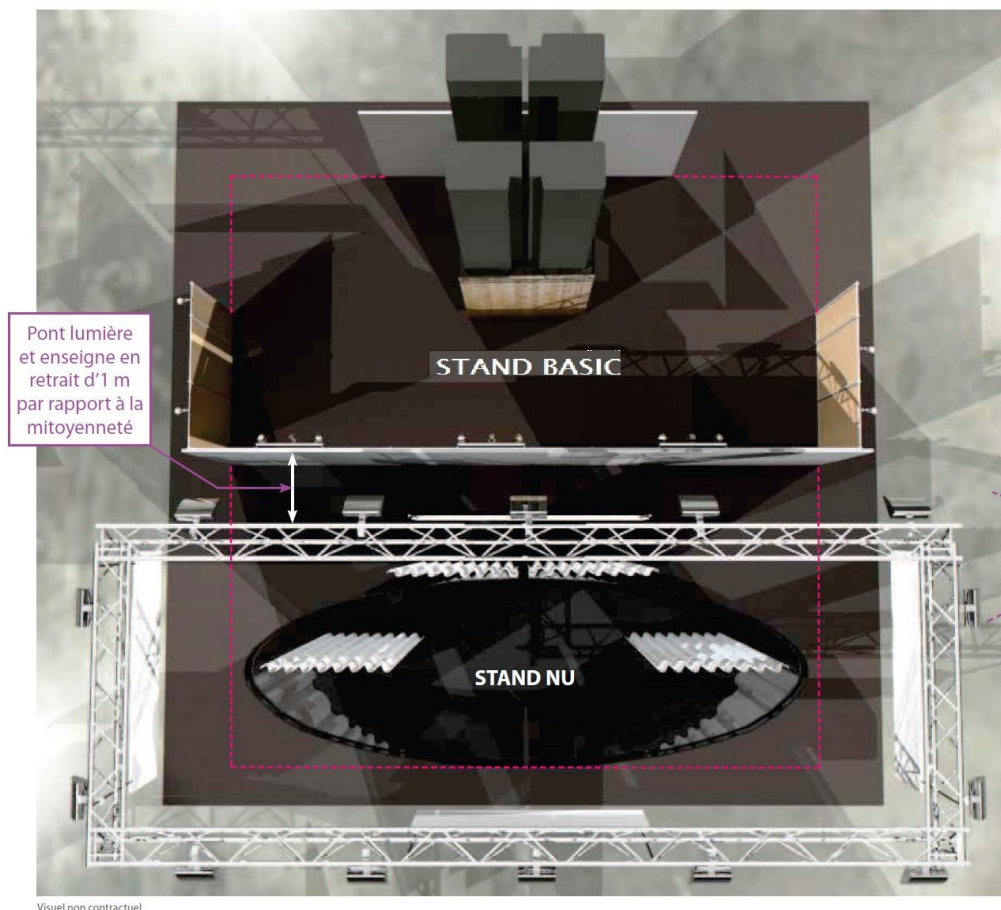
Un rideau flottant est cependant toléré devant l'appareil, rideau de couleur neutre. Un report de signalétique sera réalisé au-dessus du rideau (plaque rouge, lettres R.I.A. blanches ou pictogramme, 40 cm x 15 cm).

Son accès devra être possible : un cheminement de 1 m de large au minimum, devra être réservé depuis l'allée la plus proche.

Commission de sécurité

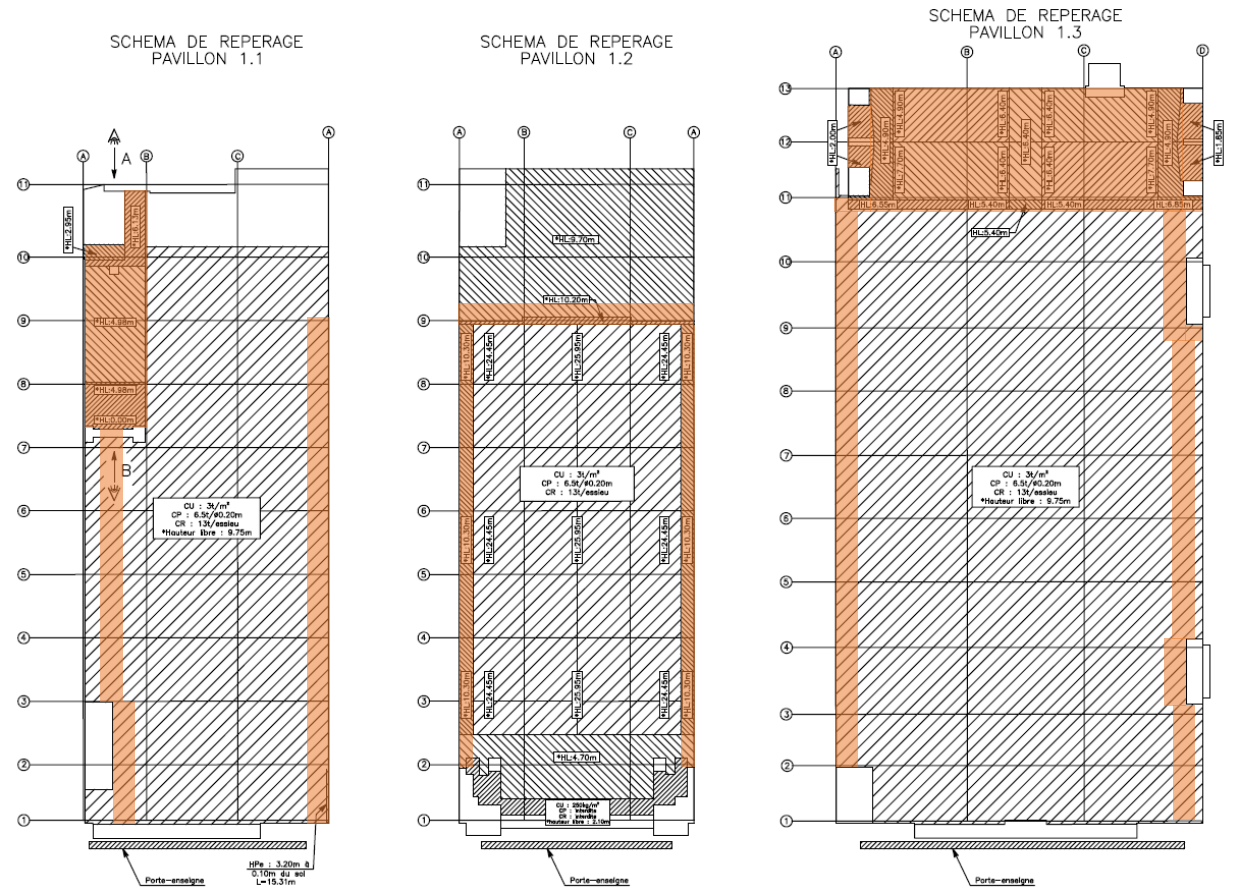
Toutes les installations devront être conformes aux prescriptions édictées par la Préfecture de Police. Le Commissariat Général vérifiera toutes les installations de stands et refusera toutes celles qui ne seront pas conformes au Règlement du salon. En raison du passage de la Commission de Sécurité, l'installation des stands doit être terminée au plus tard la veille de l'ouverture au public.

Règlement technique d'architecture



Règlement technique d'architecture

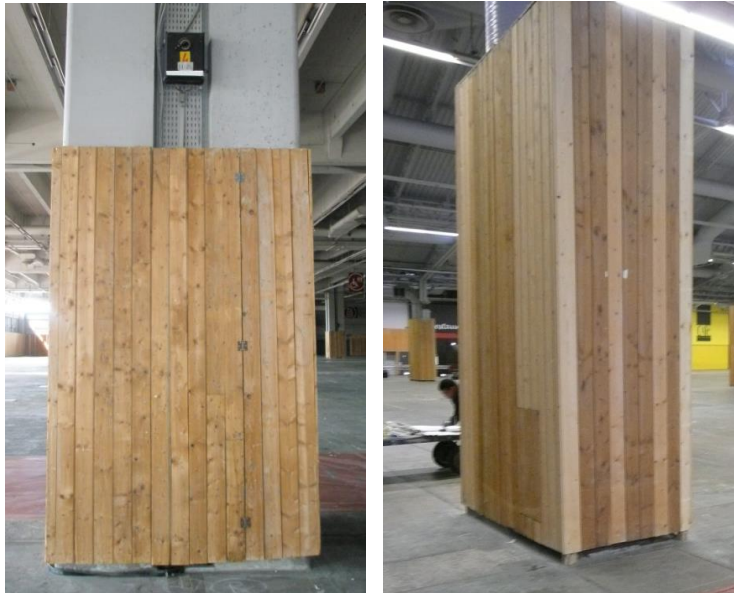
Particularité pavillon 1 : les gaines techniques



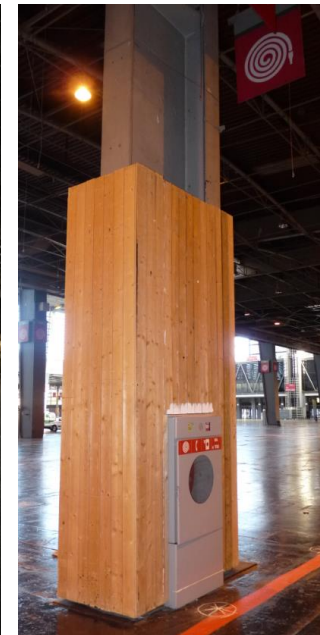
Les stands qui se trouvent sous les gaines techniques du pavillon 1 doivent être accompagnés par le service exposants de VIPARIS pour valider la faisabilité de leurs projets d'accrochage en hauteur.

Règlement technique d'architecture

HABILLAGE POTEAU HALL



Tous les sols sont en béton.



COFFRETS ÉLECTRIQUES

RIA - ROBINET D'INCENDIE ARMÉ

TRAPPE
TECHNIQUE



ARMOIRE
ÉLECTRIQUE



2. Formulaires à consulter et à retourner



A. Règlement de sécurité incendie

Veillez lire attentivement **les Règles de prévention liées à la sécurité incendie, au risque de panique du public et à l'accueil des personnes en situation de handicap** que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

Attention, un formulaire est à consulter dans votre **Espace Exposant**.

Le document Matériel en fonctionnement page 42 est à compléter en fonction du matériel exposé sur votre stand.

CONSIGNES DE SECURITE				
INCENDIE  SERVICE SECURITE N° _____ POMPIERS N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	ATTAGUEZ LE FEU AU MOYENS DES EXTINCTEURS APPROPRIES 	DANS LA FUMÉE BASSEZ-VOUS EST PRES AU SOL 	N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS 	FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS N'ENCOMBEZ PAS LES MOYENS DE SECOURS
EVACUATION  DES L'AUDITION DU SIGNAL SONORE GARDEZ VOTRE SANG-FROID	FERMEZ LES PORTES ET LES FENETRES EN QUITTANT VOTRE POSTE DE TRAVAIL 	DIRIGEZ-VOUS CALMEMENT VERS LE POINT DE RASSEMBLEMENT 	N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS 	LOCALISATION DU POINT DE RASSEMBLEMENT 
ACCIDENT  PREMIERS SECOURS N° _____ AMBULANCE N° _____ NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIE QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT BLESSURES BRULURES ASPHYXIE FEU SUR UNE PERSONNE EMPECHEZ-LA DE COURIR, COUCHEZ-LA, ENVELOPPEZ-LA AVEC UNE COUVERTURE OU EN VETEMENT.	RESPONSABLES DE SECURITE M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____ M. _____ TEL. _____		

B. **Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)**

Veillez lire attentivement le **plan particulier de sécurité et de protection de la santé (AFS)** que vous retrouverez en intégralité dans votre espace exposant.

C. Formulaire à retourner auprès du service clients

Assurance facultative
1/3

Formulaire à compléter et retourner avant le 24 octobre 2022

Par mail : helpdesk.expoprotection@rxglobal.com

Par voie postale : RX France - Expoprotection - Service Administration des Ventes
52-54, quai de Dion Bouton - CS 80001 - 92806 Puteaux cedex - France

Raison sociale :

Allée : Numéro de stand :

Adresse :

..... Code postal :

Ville : Pays :

Tél : Contact :

E-mail :

C. Formulaire à retourner auprès du service clients

Assurance facultative 2/3

L'assurance obligatoire couvre votre stand et les objets qu'il contient, contre le vol, la détérioration et la destruction, pour une valeur de 15.000 €. Prière de vous reporter aux articles 18, 19 et 20 du Règlement Général des salons organisés par Reed Expositions France et aux Conditions détaillées de l'assurance exposants.

L'exposant doit assurer la surveillance de son stand pendant les heures d'ouverture du salon aux exposants ; Tout vol de biens ou marchandises sur le salon, lorsque ces biens ou marchandises ont été laissés sans surveillance et que le vol se produit aux heures d'ouverture aux exposants, est exclu des garanties de la police exposants.

L'assurance complémentaire vous permet d'assurer votre stand et les objets qu'il contient si leurs valeurs excèdent 15.000 €. Le tableau ci-dessous vous permet de calculer le capital à assurer en complément et la prime correspondante à verser.

Intitulés		Valeurs
Valeur totale du stand et des objets qu'il contient*	(A) €
Capital de l'assurance obligatoire	(B)	15.000 €
Capital à assurer à titre complémentaire	(C) = (A) - (B) €
	Valeur du matériel ordinaire* à assurer à titre complémentaire	(D)
Valeur du matériel audiovisuel et des écrans plasmas* à assurer à titre complémentaire	(E) €
(* Voir Définitions dans le Guide de l'Exposant)		
Prime à verser TTC	(F) = (D) x 0.208 % €
	(G) = (E) x 1.26 % €
Prime Totale à verser	(F) + (G) €

C. Formulaire à retourner auprès du service clients

Assurance facultative 3/3

Pour que votre demande d'assurance complémentaire soit prise en compte, vous devez impérativement y joindre les pièces suivantes :

1. Paiement par chèque à l'ordre de Expoprotection / RX France ;

Pour les virements des exposants étrangers : la mention « les règlements devront impérativement être faits sans frais pour le bénéficiaire » devra être portée sur le virement.

Code SWIFT du CIC : CMCIFRPP.

Banque Bank	Guichet Branch	No de compte Account number	Clé RIB RIB Nr	Motif Reason	Domiciliation Branch address	No TVA Intracommunautaire VAT identification No
30066	10947	00010067602	68	Expoprotection 2022	CIC 102 bld Haussmann 75008 PARIS	FR 92 410 219 364

2. Descriptif chiffré du matériel assuré à titre complémentaire.

Le soussigné s'engage à se conformer au règlement général des salons organisés par Reed Expositions France, dont il déclare avoir pris connaissance, ainsi qu'aux documents auxquels il renvoie et, pour les cas non visés par les documents précités, au règlement général de la Fédération de Salons Spécialisés.

Je soussigné, certifie que les informations relatives à l'assurance souscrite ci-dessus sont exactes et complètes.

Cachet de l'entreprise :

Signature :

D. Formulaire à retourner auprès des prestataires dédiés

Déclaration de matériel en fonctionnement 1/2



Formulaire à compléter et retourner avant le 24 octobre 2022

Par mail : afs@afsconseils.fr

Par voie postale : Cabinet AFS

56, rue Salengro
93110 ROSNY-SOUS-BOIS

Raison sociale :

Allée : Numéro de stand :

Adresse :

..... Code postal :

Ville : Pays :

Tél : Contact :

E-mail :

Type de matériel ou d'appareil présenté en fonctionnement :

.....

.....

.....

D. Formulaire à retourner auprès des prestataires dédiés

Déclaration de matériel en fonctionnement 2/2

1. Risques spécifiques

Source d'énergie électrique supérieure à 100 kW :

Puissance utilisée :

Liquides inflammables :

Nature :

Quantité :

Mode d'utilisation :

N.B. : Les décisions de l'Administration concernant les demandes d'autorisation seront notifiées à l'exposant par l'organisateur.

Important !

Les matériels présentés en fonctionnement doivent, soit comporter des écrans ou carters fixes et bien adaptés mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon à ce que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public, et au moins à une distance d'un mètre des circulations générales.

Les démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.

2. Risques nécessitant une demande d'autorisation ou une déclaration particulière

Moteur thermique ou à combustion :

Générateur de fumée :

Gaz liquéfiés (acétylène, oxygène, hydrogène ou gaz présentant les mêmes risques) :

Nature :

Quantité :

Source radioactive :

Rayon X :

Laser :

Cachet de l'entreprise :

Signature :

3. Aménagement de mon stand



A. Stands clé en main

Nos offres de stands clé en main sont gérées par nos partenaires officiels.

Comment ça fonctionne ?

1. Vous avez signé votre Bon pour Accord et validé votre emplacement. Un numéro de stand vous a été attribué ainsi que vos codes d'accès à votre **espace exposant**.
Lire attentivement ce Guide de l'exposant et les mesures sanitaires.
Vous allez être contacté par le prestataire en charge de votre stand.
2. **Complétez le formulaire reçu de la part du prestataire.**
Renvoyez ce document avec vos choix d'aménagement (exemple : coloris moquette et cloisons) et vos éventuelles commandes complémentaires (éclairage ou signalétique supplémentaire).
3. Vous souhaitez commander d'autres prestations pour votre stand, consulter la liste de nos prestataires recommandés en page 54 et sur votre **espace exposants**.
4. Votre stand clé en main sera prêt la veille de l'ouverture du salon. Les équipes techniques seront à votre disposition sur site pour toute demande concernant votre stand.

Mesures sanitaires

Se référer à la charte sanitaire régulièrement mise à jour en fonction des réglementations gouvernementales.

A. Stands clé en main

Nos offres de stands clé en main sont gérées par nos partenaires officiels.

Les services inclus

- Cloisons en location modulaire ou bois gainé coton gratté (en fonction du type de stand)
- Moquette (coloris au choix sur formulaire)
- 1 coffret électrique en courant intermittent (puissance 3kW ou 4kW en fonction du type de stand)
- Éclairage évolutif en fonction de la surface
- Signalétique
- Mobilier (dotation à choisir ou en supplément pour le stand ESSENTIEL)
- Nettoyage (remise en état avant ouverture puis quotidien)

Information

- Ne pas oublier de sélectionner votre **dotation de mobilier** dans la partie Mon stand de votre **Espace Exposant**. Vous avez le choix entre différents types de dotation, cependant vous ne pouvez pas modifier le contenu d'une dotation.
- **Attention** : bien aller au bout de la démarche, vous devez recevoir un mail de validation lorsque la commande est prise en compte. (Pensez à vérifier vos spams).

A. Stands clé en main



Easy

Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



Identity

Vous allez être contacté par notre prestataire **LINKS EVENT** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.



Business

Vous allez être contacté par notre prestataire **STAND-ING** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.

Le mobilier n'est pas compris dans la formule. Vous pouvez le commander en supplément sur votre **Espace Exposant**.



Essentiel

Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS** pour le choix de moquette et le suivi de votre stand.

Le mobilier n'est pas compris dans la formule. Vous pouvez le commander en supplément sur votre **Espace Exposant**.



Présence

Vous allez être contacté par notre prestataire **CREATIFS** pour les choix d'aménagement et le suivi de votre stand.

B. Espaces nus

La surface est
délimitée par un
marquage au sol.
Les cloisons de
séparation et la
moquette ne sont
pas fournies.

Plusieurs possibilités

1. Vous avez signé votre Bon pour Accord et validé votre emplacement.
Un numéro de stand vous a été attribué ainsi que vos codes d'accès à votre **espace exposant**.
Lire attentivement ce Guide de l'exposant et les mesures sanitaires.

Option 1 : Aménagez votre stand grâce à notre catalogue d'aménagements complémentaires
Retrouvez l'ensemble de nos services sur le catalogue des aménagements complémentaires disponible sur votre **espace exposant**.

Contactez-nous ! Nous sommes à votre écoute et pouvons vous conseiller :
service.technique.expoprotection@rxglobal.com

1. Option 2 : Contactez My Stand Maker

Nos standistes sont à votre écoute pour vous proposer un stand sur mesure, à votre image.
Retrouvez plus de détails concernant cette solution sur la page suivante.

2. Option 3 : Vous avez votre propre standiste / décorateur

Déclarez votre prestataire sur votre **espace exposant**.

La réalisation de votre projet de stand doit être en conformité avec les règles d'architecture ainsi que le règlement de sécurité incendie.

B. Espaces nus

La surface est délimitée par un marquage au sol. Les cloisons de séparation et la moquette ne sont pas fournies.

Pensez à réserver

- Votre coffret électrique
- Vos fluides (air, eau) si nécessaire
- Vos lignes téléphoniques, internet

Au Parc des Expositions Paris Porte de Versailles : www.viparisstore.com

Important

Vous devez impérativement obtenir la validation de votre projet de stand par notre prestataire DECOPLUS.

Renvoyez les formulaires obligatoires auprès de RX et de nos prestataires (vous pouvez les retrouver sur votre **Espace Exposant**).

Sur site le chargé de sécurité contrôle la conformité des stands durant le montage. En cas de non conformité des aménagements ou matériaux, l'exposant et son décorateur devront procéder, à leur frais, aux modifications nécessaires pour être en conformité avant le passage de la Commission de Sécurité le jour de l'ouverture du salon.

My Stand Maker



My Stand Maker est un service interne à RX France

Notre mission

Suivre votre projet de A à Z - de la conception au montage/démontage sur salon.

Notre objectif

Maximiser la visibilité de votre marque et vous permettre d'exposer sereinement.

Notre méthode

Être à l'écoute de vos besoins, respecter votre budget, être force de propositions.

Plus d'information sur www.mystandmaker.com



My Stand Maker



Un contact unique et fiable

Nos chargés d'affaires ont une grande expérience des salons. Ils sauront vous aider et vous conseiller, et ils vous accompagneront tout au long de votre parcours : du recueil des besoins à la construction de votre stand sur le salon.



Un suivi personnalisé

Nous vous proposons des solutions adaptées à vos objectifs d'exposition et à votre budget. Nous discutons ensemble de vos attentes pour vous proposer le stand et les services qui répondront le mieux à vos besoins.



Des tarifs maîtrisés

Nous nous engageons à respecter votre budget. De plus, en tant qu'organisateur de nombreux événements, nous avons pu passer des accords avec nos partenaires pour vous obtenir les meilleurs tarifs en garantissant un rendu optimal.

Pour toute demande contactez-nous sur mystandmaker.france@rxglobal.com

C. Aménagements complémentaires

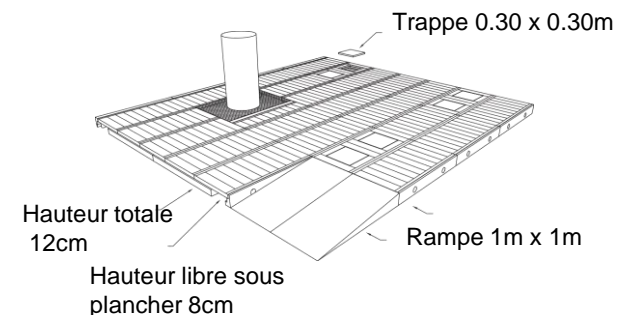
1/2

Concevez un stand à votre image avec nos solutions d'aménagement sur catalogue. N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir un devis détaillé, nous sommes à votre écoute.

service.technique.expoprotection@rxglobal.com

Les sols

Choisissez une moquette à vos couleurs parmi une large gamme. Nous proposons également un plancher technique pour un rendu qualitatif.



L'éclairage

Pensez à l'éclairage de votre stand : rails de spots, spots à tige, pont lumière...

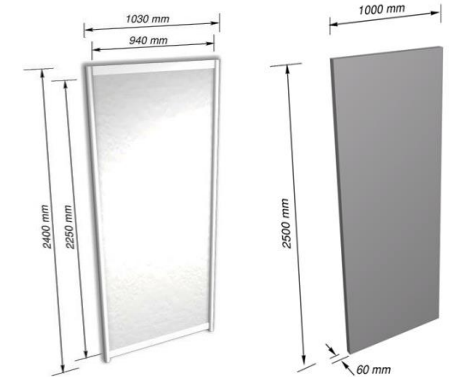
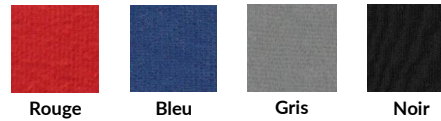


C. Aménagements complémentaires

2/2

Les cloisons

Choix entre deux types de cloisons :
modulaire ou bois avec coton gratté au coloris de votre choix.



La signalétique

Soyez visibles et personnalisez votre stand grâce à la personnalisation de vos cloisons ou à de la signalétique suspendue.



D. Prestataires référéncés

1/2

Chargé de sécurité
AFS Conseils & Sécurité
+33 (0)6 70 61 95 11
afrancioni@afsconseils.fr

Mobilier
Camerus
+33 (0) 1 57 14 25 25
exposant@camerus.com

Stand clé en main
Créatifs (Essentiel – Easy)
+33 (0)1 45 91 40 00
expoprotection@creatifs.fr

Links Event (Identity)
identity@linkseventgroupe.com

Standing (Business)
configureur@standing95.onmicrosoft.com

Validation des stands
Decoplus
+33 (0)9 67 78 93 85
w.decoplus@free.fr

Manutentionnaire / transitaire
Clamageran expositions
+33 (0)1 51 25 18 01
paris@clamageran.fr

Clasquin fairs & events
+33 (0)1 48 63 33 81
fairs-events@clasquin.com

Décoration florale
Gally
+33 (0)1 39 63 20 20
smassot@gally.com

**Location de matériel
Informatique - audiovisuel**
ComLM
+33 (0)9 77 84 24 94
+33 (0)6 98 49 73 36
location-salon@comlm.fr

D. Prestataires référencés

2/2

Matériel de réception

G.D.M (Grain de malice)

+33 (0)1 41 53 52 82

ladjakerrouche@wanadoo.fr

Nafrane services café

+33 (0)9 82 42 97 70

+33 (0)6 66 32 71 45

contact@nscafe.fr

Nettoyage

Millenium

+33 (0)1 60 19 72 72

stand@millenium-sas.com

Poste de police

250, rue de Vaugirard

75015 PARIS

+3430 (numéro non surtaxé)

Traiteur

Poirier

+33 (0)1 39 13 42 42

info@poirier.fr

Gardiennage

Guard'events

+33 (0)1 56 08 01 39

info@guardevents.com

Hôtesse

Mahola

+33 (0)1 70 38 28 80

commercial@mahola-hotesses.fr

RX France

52 quai de Dion Bouton
92800 Puteaux

+33 (0)1 47 56 00 00
www.reedexpo.fr